



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/05/2021

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme GROSS Françoise, Mme MICAND Frédérique, M. PAQUIER Gérald, M. SIBILLE Jean-Jacques
Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de mairie : Marion BURGARD

Absent : -

A été désignée comme secrétaire de séance : Katia ARCAINA

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du 13 avril 2021
- 2) Délégués CDC (commission enfance/jeunesse – CMJ)
- 3) Création de poste en CDD à temps plein pour accroissement d'activité
- 4) Taux contributions directes
- 5) Achat matériel de déneigement

Informations - questions diverses :

- 6) Information point électricité
- 7) Elections
- 8) Réunion critère – subvention association
- 9) Arrêtés municipaux divers

1- Approbation du compte rendu du 13/04/2021

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2- Délégués CDC (commission enfance/jeunesse – CMJ)

- Madame Le Maire explique que Sébastien Brogli, conseiller municipal, a démissionné de son mandat en date du 30 avril 2021.

Cela impose au Conseil Municipal de désigner un nouveau représentant de la commune au sein de la **Commission Enfance Jeunesse** : Françoise GROSS (titulaire) – Christine CHOLAT (suppléante)

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

- Monsieur BROGLI était l' élu en charge du CMJ.

Nouvel élu en **charge du CMJ** : Daniel BRET (titulaire) – Katia ARCAINA (suppléante)

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0



3- Création de poste en CDD à temps plein pour accroissement d'activité

Madame Le Maire explique que l'agent communal de la commune a été recruté par la communauté de communes du Trièves.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la gestion des espaces verts et de travaux exceptionnels sur les voiries communales;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un an allant du 17 mai 2021 au 16 novembre 2021 inclus.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Cet agent assurera des fonctions d'employé communal à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Soit sur la base de l'indice brut 401, indice majoré 363,

compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,

- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur PAQUIER sort de la salle au moment du vote.

4- Taux contributions directes

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de laisser les taux de contributions directes inchangés.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les taux ci-dessous pour 2021 :

- Taxe d'habitation (TH) :		12%	
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.B)	dont Part départemental = 15.90%		35.90%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.NB)			131.59%

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0



5- Achat matériel de déneigement

La commune de Saint Martin de Clelles a externalisé le déneigement des voiries depuis quelques années. Elle souhaite aujourd'hui confier cette tâche à l'un des agriculteurs de la commune tant pour des raisons économiques que pratiques.

Dans la perspective de la prochaine saison hivernale, la commune doit donc faire l'acquisition de :

- d'une lame braise bi-raclage + système hydraulique (12 600€ TTC)
- d'une sableuse gravillonneuse (10 200€ TTC)

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'acquérir le matériel ci-dessus.

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

6- Information point électricité

Concernant l'éclairage public de la commune, Madame le maire informe le conseil municipal :

- Un diagnostic est en cours sur les lampadaires solaires qui ne fonctionnent pas. Monsieur Cutivet, électricien, est chargé d'effectuer ce constat et d'apporter des solutions pour résoudre les problèmes rencontrés (changement des batteries, détecteurs de mouvement... ?),
- Afin d'en faciliter et d'en optimiser la gestion, l'acquisition d'un logiciel de cartographie en temps réel de l'éclairage de la commune pourrait être envisagée.

7- Elections

Deux organisations possibles sont proposées.

Les conseillers municipaux retiennent la 1^{ère} version tout en modifiant l'horaire des 2 derniers créneaux : 11 h 30 à **15 h** (à la place de 14 h 30) et **15 h** à 18 h.

Le tableau des permanences est partiellement rempli. Un mail sera envoyé aux habitants de la commune afin de finaliser les plages horaires.



Version 3 créneaux de 3h30

PERMANENCES ELECTIONS DEPARTEMENTALES/REGIONALES DIMANCHE 20 JUIN					
	NOMS /PRENOMS	NOMS /PRENOMS	NOMS /PRENOMS	NOMS /PRENOMS	NOMS /PRENOMS
8h-11h30	Bernard Alberelli	Françoise Gross	Christine Cholat	Sandrine Reinke	
11h30-15H	Katia Arcaina	Frédérique Micand	Daniel Bret	Marianne Baveux	
15h-18H	Marc Giraud	Josette Micand	Christine Cholat	Jean-Jacques Sibille	Eric Cholat
PERMANENCES ELECTIONS DEPARTEMENTALES/REGIONALES DIMANCHE 27 JUIN					
	NOMS /PRENOMS	NOMS /PRENOMS	NOMS /PRENOMS	NOMS /PRENOMS	NOMS /PRENOMS
8h-11h30	Françoise Gross	Bernard Alberelli	Katia Arcaina	Marc Giraud	
11h30-15H	Marianne Baveux	Daniel Bret	Chantal Perret		
15h-18H	Josette Micand	Françoise Gross			
ELUS					
HABITANTS					

8- Réunion critères de subventions aux associations

Une réunion sera prévue prochainement (Katia ARCAINA, Daniel BRET, Bernard ALBERELLI, Marianne BAVEUX, Frédérique MICAND, Christine CHOLAT)

9- Arrêtés municipaux divers

En l'absence d'arrêtés municipaux, les gendarmes ne peuvent pas intervenir et verbaliser les contrevenants pour stationnement gênant et pour divagation des chiens sur la commune. Lors du prochain conseil, Madame le Maire soumettra aux conseillers un projet de 2 arrêtés municipaux concernant l'interdiction de stationner sur certaines zones du village et l'obligation aux propriétaires de chiens de tenir leur animal en laisse sur l'ensemble de la commune.

Prochain conseil municipal le lundi 14 juin 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 18 h 00 se termine à 21 h 30 .



Procès-verbal approuvé le 14/06/2021

ALBERELLI	Bernard	
ARCAINA	Katia	
BAVEUX	Marianne	
BRET	Daniel	
CHOLAT	Christine	
GIRAUD	Marc	
GROSS	Françoise	
MICAND	Frédérique	
PAQUIER	Gerald	
SIBILLE	Jean-Jacques	